



Activités de vacances avec hébergement au Chalet Les Pives aux Pléiades

1. Préambule

La Ville de Vevey via son Secteur éducation (ci-après « l'organisateur ») organise en été des activités de vacances (ci-après « camp ») avec hébergement pour les enfants de Vevey et environs dans son chalet communal la Cheneau à Château-d'Oex. Cet été, en raison de la rénovation de ce dernier, les trois semaines se dérouleront au chalet Les Pives aux Pléiades.

Les camps sont encadrés par des professionnel·le·s engagé·e·s par la Ville. L'intendance sur place est assurée par du personnel actif à l'année au sein de notre Service.

2. Modalités d'inscription et paiement

Les parents ou le/la représentant·le légal·e (ci-après « les parents ») inscrivent leur enfant au camp via le guichet virtuel sur le site www.vevey.ch. L'inscription est validée après règlement de l'entier du montant du camp. La confirmation d'inscription définitive est envoyée par courriel par l'organisateur.

3. Prix du camp

Le prix du camp pour une semaine (5 jours, du lundi au vendredi, transport, alimentation et activités) est de Fr. 220.-- par enfant domicilié à Vevey, La Tour-de-Peilz ou Montreux.

Le prix du camp est de Fr. 320.-- pour les enfants de la Riviera domiciliés hors des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

4. Annulation

Toute annulation doit être envoyée par écrit (courrier ou courriel) au Secteur éducation de la Ville de Vevey (Rue Panorama 17, 1800 Vevey) ou education@vevey.ch.

En cas d'annulation, une taxe administrative reste due aux conditions ci-après :

- Fr. 50.- jusqu'à 30 jours avant le début du camp ;
- Fr. 110.- jusqu'à 10 jours avant le début du camp ;
- A moins de 10 jours du début du camp, le somme totale est due.

En cas d'annulation pour raisons médicales le remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de l'enfant avec raison détaillée, remis au minimum 24 heures avant le début du camp. Une taxe administrative de Fr. 50.- reste toutefois due.

Sans ces informations, l'intégralité du prix du camp reste due.

Un départ en cours de camp (départ volontaire, blessure ou renvoi) ne donne droit à aucun remboursement.

5. Assurances

Les assurances (maladie, accidents, RC, annulation) sont à la charge des parents.

6. Informations médicales, régimes alimentaires et aptitudes

Les enfants doivent être en bonne santé pour participer au camp.

Toute information médicale pouvant avoir une influence sur le bon déroulement du camp doit impérativement être communiquée à l'organisateur au moment de l'inscription.

7. Départ et retour

L'enfant et ses parents sont attendus au départ du camp, **le lundi matin à 8h15 sur le parking CFF, derrière la voie 7**. Le départ en train avec les MVR est prévu à 8h41 de la voie 7 .

Le retour est prévu le vendredi après-midi avec arrivée du train à 16h16 sur la voie 7.

8. Déroulement du camp

Durant le camp, les enfants sont sous la responsabilité de l'organisateur. Toutes les activités sont organisées selon un programme adapté à l'âge et aux aptitudes des enfants inscrits.

Pour le bon déroulement du camp, les enfants s'engagent à respecter les règles, indications et horaires communiqués par le responsable et son équipe. Ces derniers sont en tout temps et pour toute question à la disposition des enfants durant le camp.

9. Visite des parents et courrier

Aucune visite n'est prévue et il n'est pas utile d'envoyer des colis de nourriture car tout est prévu durant le séjour. De plus, La Poste ne vient pas jusqu'au chalet.

10. Argent de poche :

Nous vous remercions de donner **au maximum Fr. 15.-** d'argent de poche à votre enfant pour l'achat de cartes postales, souvenirs ou glace lors des sorties.

11. Effets personnels

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'usage du téléphone portable, smartphone, tablette, console etc. n'est pas autorisé, **ces derniers restent à la maison durant cette période.**

12. Médicaments et posologie

En cas de traitement médical de votre enfant, il est **obligatoire** de compléter lors de l'inscription la rubrique à ce sujet, avec le nom du médicament et la posologie. Un document ad hoc sera à compléter, signer et à remettre au responsable au départ du train le lundi matin avec les médicaments dûment étiquetés (avec son nom, prénom et posologie). Sans ce document, les médicaments ne seront alors pas administrés à votre enfant.

13. Urgences médicales

L'organisateur est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien de l'enfant. Les parents sont informés au préalable ou au plus vite en cas d'urgence pour toute intervention (médecin, hôpital, etc.).

Les parents régleront à l'organisateur le montant des frais médicaux avancés, sauf petite pharmacie (désinfectant, sparadraps, etc.).

14. Divers

Les objets perdus lors du camp peuvent être récupérés auprès de l'organisateur dans les locaux du Secteur éducation, Rue du Panorama 17 à Vevey.

15. Juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises uniquement au droit suisse.
